



AMICALE
SPORTIVE ET CULTURELLE
BNP PARIBAS

COMITE DIRECTEUR NATIONAL
150, rue du Faubourg Poissonnière
5^{ème} étage - bureau 5117
75010 PARIS
CSE05VO
☎ : 01.40.14.23.10 et 01.40.14.01.04
FAX : 01.40.14.24.20

Madame, Monsieur le Président
AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE

ASSURANCE

Paris, le 30 janvier 2025

Madame, Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, l'énumération des garanties accordées par la police d'Assurance à l'ASC et aux participants de ses activités.

Nous vous rappelons que la déclaration d'accident **doit être adressée au Secrétariat du COMITE DIRECTEUR NATIONAL dans les 30 jours après l'accident.**

De plus, chaque adhérent non-collaborateur BNP PARIBAS (apparenté) doit prendre connaissance des garanties accordées par l'assureur de l'ASC notifiées sur la police d'assurance et reprises sur l'imprimé joint.

Cet imprimé, signé par l'adhérent à l'ASC, devra être gardé au secrétariat de l'ASC local.

Veuillez croire, Madame, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétariat du
COMITE DIRECTEUR NATIONAL